

L'EUROPE EN MARCHE

La Stratégie Europe 2020 : UN CAP POUR NOTRE EUROPE

7

ÉDITORIAL

L'Union européenne est le fruit d'une histoire vieille comme le monde. En effet un des premiers personnages mythiques qui annonce une histoire de liberté sur notre continent ne s'appelle-t-il pas EUROPA ? Cette conscience du respect dû à toute personne humaine, cette soif de liberté, comme le raconte cette aventure originelle, a conduit au travers des siècles notre continent dans cette quête si difficile, à bien des aventures parfois exaltantes, mais aussi, trop souvent dramatiques et mortifères, en particulier au siècle dernier.

Sous l'impulsion de quelques hommes et notamment Robert Schuman, « cet architecte d'une intégration européenne », Jean Monnet, « celui qui a trouvé le moyen d'unir les Etats dans un projet commun », Konrad Adenauer « ce démocrate pragmatique et cet infatigable fédérateur », Alcide de Gasperi « ce médiateur inspiré pour la démocratie et la liberté en Europe » un chemin nouveau s'est ouvert sur notre continent. Tous ces hommes des frontières également épris de liberté, convaincus de la dignité de toute personne humaine et du respect dû à chacun, militant pour une démocratie qui promeut l'Etat de droit, ces hommes avaient au fond du cœur la volonté de trouver les voies de la paix entre les peuples et les Etats en leur faisant construire ensemble un édifice nouveau : une Communauté européenne devenue l'Union européenne.

« UNE STRATÉGIE POUR AMENER TOUS LES ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE À PRÉPARER L'AVENIR »

Depuis 1950, des hommes et des femmes, ayant la foi en l'homme chevillée au cœur, et la volonté de réussir à créer les conditions du vivre ensemble ont réussi à continuer de tracer ce chemin, ouvert en 1950, vers la paix en Europe certes mais avec la volonté également d'aider à ce que la paix se développe dans le monde ! L'objectif n'est pas encore atteint... Nous le constatons tous les jours ! Et cependant nous continuons tous sans exception, à souhaiter d'avancer dans la même direction. Nous avons reçu un héritage, légué par nos pères, qui nous a permis d'avancer vers la paix à six d'abord, et à 28, aujourd'hui. A nous, maintenant, de continuer d'avancer tous ensemble vers cette paix.

Les responsables des Etats membres de notre Union européenne se sont à nouveau mis à l'œuvre et ont convenu d'une stratégie, enracinée dans les valeurs européennes, pour préparer l'avenir, certes dans un contexte mondial tout autre que celui de 1950, mais toujours orientée vers ce même objectif qui est de créer les conditions de la paix dans notre monde !

Jeanne-Françoise HUTIN

Présidente de la Maison de l'Europe de Rennes et Haute Bretagne



Maison de l'Europe
Rennes - Haute Bretagne



COMMENT S'EST CONSTRuite L'UNION EUROPÉENNE?



A l'origine

Les initiateurs de ce projet, appelés les Pères de l'Europe, se sont donnés dès l'origine une boussole et un cap a été fixé : **il s'agissait donc de réussir sur notre continent à vivre ensemble, en paix, au sein d'une Communauté, puis d'une Union, au-delà des mémoires douloureuses que pouvaient avoir chaque Etat les uns vis à vis des autres.**

Pour ce faire **la première idée géniale**, « l'idée neuve », a été de créer une activité commune où tous auraient à apporter une partie de leurs

avoirs et leurs savoir-faire et qui consistait à gérer ensemble les productions d'acier et de charbon pour les Etats adhérant à ce projet : ce fut la création de la CECA.

Parallèlement pour assurer une bonne gestion de ce projet, un fonctionnement démocratique et respectueux des règles fixées entre les Etats, des institutions ont été créées : une Haute autorité qui deviendra la Commission européenne, un Parlement européen, et une Cour de Justice.



Comment continuer d'avancer ensemble?

Une fois engagé sur ce chemin, il a fallu continuer d'avancer ensemble... Les Etats membres n'ont pu arrêter ce mouvement qui allait essentiellement dans deux directions :

- améliorer son fonctionnement interne, développer de nouvelles politiques qui se révélaient nécessaires à la vie en commun, en un mot approfondir son fonctionnement
- élargir notre Union en accueillant d'autres Etats européens qui souhaitaient rejoindre cette Union, pour la plupart lorsqu'ils réussissaient à se libérer des régimes qui brimaient leurs libertés et leur volonté de démocratie.

En développant entre les Etats membres des relations permettant de mieux se connaître et de réfléchir ensemble à l'avenir de l'Union européenne, la société civile a créé de nombreuses passerelles entre les Etats depuis ces années d'après guerre :

- les Comités de jumelage
- l'Office Franco-Allemand pour les jeunes européens

- les Mouvements réunissant des Européens qui souhaitaient faire progresser le projet : le Mouvement pan-européen, le mouvement européen, les Maisons de l'Europe...
- la création de structures européennes par les entreprises, les syndicats, les Eglises, les professions libérales (notaires, avocats, médecins...), les universités, les centres de recherche...

Mais ceci, **bien qu'essentiel puisque permettant que naisse ce sentiment d'appartenance des citoyens européens à cette Union d'Etats membres**, n'est pas suffisant. Il fallait aller plus loin sur le plan institutionnel et politique, **pour que cette volonté citoyenne de vivre ensemble s'inscrive dans les institutions qui sont garantes de la constitutionnalité des organisations mises en place : l'Union européenne s'est non seulement donnée des institutions dès le départ mais en plus elle s'est donné le moyen d'évoluer juridiquement dans la légalité, afin que tous sachent exactement ce que cette Union leur demande et leur** **2** **apporte.**

LES ETATS MEMBRES RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL EUROPÉEN OÙ SE PRENNENT LES DÉCISIONS POUR QUE VIVE L'UNION UTILISENT DEUX PROCÉDURES



Signature des traités

Un **Traité** est un acte juridique qui engage les Etats signataires les uns vis à vis des autres. Les termes du **Traité** doivent être respectés par les différents signataires. « Toute action entreprise par l'UE découle de ces traités qui ont été approuvés librement et démocratiquement par tous les Etats membres. Ils définissent les objectifs poursuivis par l'UE, les règles de fonctionnement, les procédures à suivre pour prendre les décisions et les relations entre l'UE et les Etats membres.... Les institutions européennes adoptent des actes législatifs, en accord avec les Traités, que les Etats membres doivent ensuite mettre en œuvre. »

Depuis le lancement de ce projet européen, plusieurs Traités ont été signés entre les Etats qui ont adhéré à ce qui est aujourd'hui l'Union européenne, comme par exemple :

- Le **Traité de Paris** institue la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la CECA (signé le 18 avril 1951) ;
- Le **Traité de Rome** (1957) crée la CEE, la Communauté économique européenne, et la CEEA, la Communauté européenne de l'énergie atomique, introduisant ainsi la coopération économique et la liberté de circulation ;
- L'**Acte Unique** (1986) crée l'obligation de cohésion économique et sociale dans le marché.
- Le **Traité de Maastricht** (1992) institue l'Union économique et monétaire ainsi que la citoyenneté européenne ;
- Le **Traité d'Amsterdam** (1997) crée l'Espace de justice, de liberté et de sécurité, mais aussi le principe de coopération renforcée ;
- Le **Traité de Nice** (2001) adopte la Charte des droits fondamentaux ;
- Le **Traité de Lisbonne** (2009) renforce les droits du Parlement européen et donne un Président permanent au Conseil.



Mise en place de stratégies communes

Ces stratégies essaient de stimuler les politiques nationales pour arriver à davantage de convergences entre des Etats membres de l'Union dans les domaines qui ne relèvent pas des compétences strictes de l'Union européenne, mais qui cependant concourent à son bon fonctionnement. C'est ainsi qu'ont été mises en place des stratégies.

La **stratégie de Lisbonne** impulsée en mars 2000, définit un programme de réformes en réponse aux enjeux de la mondialisation. Son objectif est de **faire de l'économie de l'Union européenne, l'économie la plus compétitive du monde, d'ici à 2010** ;

La **stratégie de Göteborg**, définie en 2001, cherche à « concilier les politiques ayant pour objet un développement durable du point de vue environnemental, économique et social. Son objectif est **d'améliorer de façon durable, le bien-être et les conditions de vie des générations présentes et à venir dans l'Union européenne** ;

La **stratégie communautaire de santé et de sécurité au travail** du 11 mars 2002, cherche à soutenir tout ce qui peut **faciliter une approche globale du bien-être au travail, une véritable culture de la prévention et une meilleure application du droit existant.**

La **stratégie de Bruxelles**, adoptée en décembre 2003, avec pour **objectif de « clarifier la stratégie de sécurité afin d'assurer une Europe sûre dans un monde meilleur**, en définissant les objectifs stratégiques et en dégageant les implications politiques pour l'Europe ».

AUJOURD'HUI, UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE AUDACIEUSE ET RAISONABLE SE MET EN PLACE



La stratégie Europe 2020, une stratégie qui doit aboutir à des résultats chiffrés en 2020

POURQUOI ?

Comme depuis toujours l'Union européenne, en la personne des chefs d'Etat et de Gouvernement alertés par la Commission européenne et en accord avec le Parlement européen, ont décidé en 2010 d'apporter une réponse globale aux difficultés déjà anciennes auxquelles l'Europe était confrontée et qui se trouvent majorées du fait :

- d'une mondialisation qui s'approfondit ;
- des dérangements climatiques qui commencent à se faire sentir ;
- et du vieillissement de la population européenne....

Les stratégies précédentes n'avaient pas pris en compte certaines évolutions, comme les questions liées au changement climatique, au développement des réseaux, à l'accélération du développement des services financiers, à la croissance des inégalités sociales et à l'importance qu'il y a à investir dans l'humain, ce que d'autres régions du monde ont bien compris avant nous !



LES ETATS MEMBRES ONT ALORS, EN LIEN AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE ET LE PARLEMENT EUROPÉEN, DÉCIDÉ DE SE RESAISIR ET DE METTRE EN PLACE UNE AMBITION POUR NOTRE EUROPE EN INVESTISSANT SUR LE LONG TERME ET SUR L'HUMAIN.

Ils ont ainsi défini, à l'unanimité, une stratégie appelant tous les Etats à se mettre à l'œuvre, ensemble, en s'étant entendu sur :

- les caractéristiques de toute croissance,
- les objectifs chiffrés à atteindre en 2020.

LA STRATÉGIE EUROPE 2020 : TROIS PRIORITÉS À INTÉGRER DANS TOUTES LES POLITIQUES MISES EN PLACE



Pour une croissance durable, intelligente et inclusive

Désormais, toutes les décisions prises devront pouvoir prouver qu'elles ont un impact :

- **DURABLE**, c'est à dire qu'elles pourront continuer de s'appliquer sans mettre en péril les équilibres biologiques, sociaux et économiques ;
- **INTELLIGENT**, c'est à dire en faisant appel à l'intelligence de tous, d'où l'importance portée à l'éducation de tous, à la recherche scientifique, à l'innovation et aux technologies numériques ;
- **INCLUSIF**, c'est à dire adapté aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui et permettant que ceux-ci s'y impliquent.



Cinq objectifs chiffrés

Considérant que les clés du développement et de la croissance se concentrent en particulier dans l'emploi, la recherche et l'innovation, la formation, la lutte contre la pauvreté et la mise en place des conditions d'une transition énergétique vigoureuse, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis en Conseil européen ont fixé cinq objectifs chiffrés vers lesquels l'Union européenne doit tendre, ainsi que chaque Etat. Ils se sont engagés à :

1°/ Amener 75% de la population active dans l'emploi (actuellement elle l'est à 69%).

2°/ Porter le pourcentage de dépenses de recherche-innovation dans le PIB européen à 3% (actuellement il n'est que de 2%).

3°/ Réduire le taux d'abandon scolaire à 10% (aujourd'hui il est de 15%) et **augmenter le pourcentage de jeunes qui terminent avec un diplôme de l'enseignement secondaire à 40%** (aujourd'hui il est de 31%).

4°/ Sortir de la pauvreté 25% des Européens pauvres (passer de 80 à 60 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté).

5°/ Atteindre l'objectif 20-20-20 en matière de transition énergétique :

- améliorer l'efficacité énergétique de 20%
- réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre
- produire 20% d'énergies renouvelables

POUR QUE CETTE STRATÉGIE NE SE RÉDUISE PAS À DE BONNES INTENTIONS MAIS SE RÉALISE CONCRÈTEMENT

La Stratégie de Lisbonne, mise en place en 2000, qui avait des objectifs semblables, n'a pas donné les résultats escomptés, c'est pourquoi le Conseil européen, souhaitant que ces objectifs soient réellement atteints, en lien avec la Commission européenne, a fait le choix de mettre en place une méthode permettant de suivre au plus près les Etats dans leurs progression pour pouvoir les aider la cas échéant à retrouver le fil de leur projet, a décidé et de prendre des initiatives phares, de nature politique ou juridique qui devraient favoriser l'avancée des Etats membres vers les objectifs qu'ils se sont fixés.

Une méthode en deux temps

1°/ Chaque Etat établit un **PLAN NATIONAL DE RÉFORME** pour arriver à ces objectifs généraux

Chaque Etat en lien avec un membre de la Commission prépare un plan national de réforme précisant la manière dont il va procéder pour atteindre les cinq objectifs pour 2020, en fonction de ses potentialités. Certains peuvent être déjà au-dessus des seuils indiqués, mais ils peuvent continuer d'avancer au-delà...

2°/ Mise en place du « **SEMESTRE EUROPEËN** » pour suivre la progression de chaque Etat vers les objectifs qu'ils se sont donnés, mais aussi pour vérifier le respect du pacte de stabilité et de croissance et éviter les déséquilibres qui risquent de retentir sur l'ensemble de l'Union. Ce semestre va du 1^{er} janvier à la mi-juillet et se déroule en plusieurs étapes :

- En janvier (pour la 1^{ère} fois en janvier 2013) la Commission prépare des recommandations, à la fois de micro économie et de macro économie, qu'elle présente aux Chefs d'Etat et de gouvernement et que ceux-ci doivent endosser.
- Sur cette base les Etats membres sont appelés à concevoir les actions concrètes qu'ils jugent opportunes de mettre en œuvre dans l'année après avoir consulté leur Parlements nationaux, pour atteindre ces objectifs.
- En vue d'affiner ces plans nationaux, ceux-ci sont examinés par tous les autres Etats membres qui donnent leur avis sur ces plans.
- Le 27 Juin, les plans nationaux sont endossés par tous les Etats membres.

Ce processus peut renforcer la cohésion entre tous les Etats membres et l'estime réciproque. Tous les ans ce processus se remet en place.



DES INITIATIVES PHARES

Parallèlement à cet engagement des Etats membres à avancer vers ces objectifs, la Commission européenne lance des programmes, dits « INITIATIVES PHARES » qui peuvent les aider, les stimuler et promouvoir leurs projets. Ces initiatives sont nombreuses et diversifiées.



Exemples d'initiatives

- **Faciliter l'innovation** avec la création du BREVET EUROPEËN qui va réduire le coût d'un brevet de façon très importante et lui donner une envergure européenne et plus seulement nationale.
- **Améliorer l'accès des jeunes au marché du travail** avec le « PROGRAMME JEUNESSE EN MOUVEMENT ».
- **Mettre à disposition des citoyens le numérique** avec « UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE » qui peut aider à améliorer par exemple la question de la propriété intellectuelle, ou à établir des billetteries uniques en Europe pour les titres de transport...
- **Economiser les ressources naturelles** en encourageant les entreprises à développer des processus de production économes en ressources naturelles.
- **Aider à reconstruire le tissu industriel des régions** avec la mise en place d'une « POLITIQUE INDUSTRIELLE » visant le développement des infrastructures et facilitant la vie des entreprises avec par exemple une comptabilité simplifiée.
- **Faciliter l'accès à l'emploi** en soutenant les formations tout au long de la vie, les qualifications et la reconnaissance des qualifications professionnelles.
- **Lutter contre la pauvreté** avec la mise en place de « PLATE-FORME CONTRE LA PAUVRETÉ » qui promeut les micro-crédits.



Réactiver les moyens dont dispose l'Union européenne



1°/ **Le marché intérieur qu'il faut renforcer**, et pour se faire, selon le rapport de Michel Barnier, il faut :

- Améliorer l'interconnexion des réseaux
- Unifier les règles du marché unique
- Faciliter l'accès au marché unique des PME
- Simplifier le droit des sociétés
- Permettre aux entrepreneurs de rebondir après une faillite...

2°/ **La politique commerciale qu'il faut développer** en introduisant la notion de réciprocité dans nos échanges commerciaux par exemple

3°/ **Un budget mis au service de cette stratégie**, tout en restant réalistes, il faudra bien orienter les fonds structurels... dans le cadre d'un budget moins ambitieux qu'il serait souhaitable.



LES CONDITIONS ESSENTIELLES POUR METTRE EN ŒUVRE CETTE STRATÉGIE

Une responsabilité collective

Cette stratégie n'a de chances de réussir qu'à certaines conditions :

Tout le monde doit s'y mettre du simple citoyen à l'Union européenne en passant par les élus, les entreprises, les syndicats, les associations, les diverses institutions, les collectivités territoriales, les branches professionnelles et les Etats membres.

Les Etats membres doivent respecter le pacte de croissance et de stabilité et arriver à une gestion équilibrée pour faciliter la gouvernance européenne.

Et surtout faire de ces objectifs non pas des enjeux politiques, mais une recherche en commun d'un meilleur vivre ensemble... Ceci est capital si nous voulons toujours réussir à :

Les objectifs de cette stratégie sont un minimum et ne sont pas difficiles à atteindre car **notre Europe a DÉJÀ RÉUSSI À RELEVER des défis impossibles : LA PAIX ! LA LIBRE CIRCULATION ! LE MARCHÉ UNIQUE ! UNE MONNAIE UNIQUE !**

Et elle a même créé des symboles qui manifestent notre volonté commune d'avancer ensemble dans le respect des personnes, des cultures et des Etats membres :

- **UN DRAPEAU** avec ses douze étoiles, symbole de l'éternité ;
- **Un HYMNE** qui appelle à la fraternité vécue dans la joie et la liberté ;
- **Une DEVISE** « Unie dans la diversité » qui appelle à bâtir l'Union dans le respect de nos différences.

**VIVRE ENSEMBLE EN PAIX
ET QUE CHACUN SE SENTE
RESPECTÉ ET ACCUEILLI.**



Pour en savoir plus

http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm : site officiel de la Commission européenne.

www.gouvernement.fr/gouvernement/en-direct-des-ministres/la-strategie-europe-2020-pour-une-croissance-intelligente-dura : site officiel du gouvernement français.

La présente publication n'engage pas la Commission européenne.

Directrice de la publication : Jeanne-Françoise HUTIN, Présidente. Rédaction : Jeanne-Françoise HUTIN. Crédits photographiques : Commission européenne. Impression : Techni Plus Impression. Dépôt légal : octobre 2013. Numéro gratuit réalisé par la Maison de l'Europe de Rennes et Haute Bretagne.

Avec le soutien de :



Cette publication est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Bretagne avec le Fonds Européen de développement régional (FEDER).



Maison de l'Europe de Rennes et Haute Bretagne
Centre d'Information Europe Direct

10, place du Parlement de Bretagne - 35000 RENNES
Tél. : 02 99 79 57 08 - Mail : maisoneuropederennes@gmail.com
Web : www.maison-europe-rennes.org



Maison Europe de Rennes



@MdeRennes